

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de BAGNOLS-SUR-CEZE**

Projet : aménagement d'une passerelle mixte sur la Cèze de 3 m de largeur pour faire cohabiter cyclistes et piétons

Une enquête publique d'une durée de 35 jours consécutifs est ouverte et organisée par arrêté préfectoral N° 30-2025-02-05-00001 du 05/02/2025 sur le territoire de la commune de BAGNOLS-SUR-CEZE du **04 mars 2025 - 14h (ouverture)** au **07 avril 2025 - 17h (clôture)**.

Cette enquête porte sur :

- la demande d'autorisation environnementale requise au titre des articles L181-10 et R181-35 à 38 du code de l'environnement et portant sur l'autorisation loi sur l'eau, et l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000,

Au terme de l'enquête publique, pourra être adoptée:

- Par le préfet du Gard : une décision d'autorisation environnementale ou de refus au titre du code l'environnement

le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nîmes est Mme Jeanine RIOU, M. François Chapelle, membre suppléant.

La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à :

M. Noël COCHET, adjoint au Directeur Général des Services de la ville de Bagnols sur Cèze - Place Auguste Mallet - 30200 Bagnols-sur-Cèze - Email : n.cochet@bagnolssurceze.fr – tél : 04 66 50 50 62 (secrétariat)

Le dossier complet d'enquête publique, comportant les pièces :

- au titre de la demande d'autorisation environnementale : le dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur l'autorisation loi sur l'eau et l'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000,

ainsi que le registre d'enquête sont déposés en mairie de BAGNOLS-SUR-CEZE afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

– Services Techniques - mairie de Bagnols-sur-Cèze, 53 Avenue de l'Hermitage, ZA de Berret -30200 Bagnols/Cèze
tel : 04 66 50 50 62 aux jours et heures d'ouverture de la mairie

– Adresse web : <https://www.democratie-active.fr/bagnols-sur-ceze-passerelle-maia/>

Adresse mail : passerelle-maia@democratie-active.fr

– sur le site des services de l'État dans le Gard : <https://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/amenagement-d-une-passerelle-mixte-cyclistes-pietons-sur-la-Ceze>

Un accès informatique est mis à la disposition du public, gratuitement pendant les heures d'ouverture de la mairie de BAGNOLS-SUR-CEZE, au moyen d'un poste informatique sur lequel le public peut consulter le dossier d'enquête.

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet sur le lieu des permanences ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Bagnols-sur-Cèze, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : <https://www.democratie-active.fr/bagnols-sur-ceze-passerelle-maia/>

Les observations et propositions électroniques sont accessibles au public sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/bagnols-sur-ceze-passerelle-maia/> pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :

Date des permanences	Heures des permanences	Lieu des permanences
04/03/2025	14h-17h	mairie de Bagnols-sur-Cèze – services Techniques
25/03/2025	16h-19h	mairie de Bagnols-sur-Cèze – services Techniques
07/04/2025	14h-17h	mairie de Bagnols-sur-Cèze – services Techniques

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Bagnols-sur-Cèze, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête.